

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 40085
Numéro SIREN : 487 661 654
Nom ou dénomination : GROUPE TELEGRAMME

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2023 sous le numéro de dépôt 5430

GROUPE TELEGRAMME

Société par actions simplifiée au capital de 12.459.848,80 euros

Siège social : 7, voie d'accès au Port – 29600 MORLAIX

487 661 654 RCS BREST



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES

Dépot N° 5430

Le 28 SEP. 2023

R.C.S. BREST

L'an deux mille vingt-trois,
Et le deux mai, à onze heures,
Au siège social,

Monsieur Edouard COUDURIER, président de la société GROUPE TELEGRAMME, société par actions simplifiée au capital de 12.459.848,80 euros divisé en 112 049 actions réparties en 20 510 actions de préférence et 91 539 actions ordinaires, déclare :

Que conformément à l'article 24 des statuts, les résolutions qui suivent ont été soumises à l'approbation des associés par voie de consultation écrite.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir constaté la démission à compter du 30 mars 2023 de la société BLECON ET ASSOCIES, co-commissaire aux comptes titulaire et de M. Laurent Vrillon, co-commissaire aux comptes suppléant, décide de :

- nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire à compter du 31 mars 2023, la société GROUPE SECOB RENNES, dont le siège social est situé 17 rue des Vaux Parés 35510 Cesson-Sévigné, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 424 936 656, en remplacement de la société BLECON ET ASSOCIES, démissionnaire. La société GROUPE SECOB RENNES est nommée pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
La société GROUPE SECOB RENNES sera représentée par M. Etienne Meesseman ;
- de ne pas nommer de co-commissaire aux comptes suppléant, suite à la démission de M. Laurent Vrillon, la désignation d'un co-commissaire aux comptes suppléant n'étant plus obligatoire.

Les associés ayant voté « oui » représentant la majorité de plus de la moitié des voix dont disposent les associés votant par correspondance, la résolution est adoptée.

Fait à Morlaix, le 20 septembre 2023

Edouard COUDURIER

À L'ORIGINAL
CERTIFIÉ CONFORME

US 000000
1000000000
1000000000